

Nous parents d'élèves, grands-parents, citoyens de France déclarons rejeter l'obligation du port du masque imposé à nos enfants à partir de six ans, selon le protocole sanitaire du 29 octobre 2020, émis par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Sachant que :

- La Société Française de Pédiatrie, le Conseil National Professionnel de Pédiatrie, les différentes statistiques et études épidémiologiques rapportées, confirment que la covid 19 n'est pas une maladie pédiatrique.
- Les enfants sont très peu impliqués dans la chaîne de transmission de l'infection. Les transmissions entre enfants ou d'enfants à adultes sont très peu fréquentes. Les différentes enquêtes font ressortir que les enfants s'infectent moins que les adultes, et que ceux qui sont infectés ont contracté la maladie dans leur cercle familial et pas à l'extérieur, comme à l'école.

Les hospitalisations pédiatriques sont rares représentant moins de 1% de l'ensemble des hospitalisations liées à la covid19.

- De nombreux scientifiques, médecins indiquent que le port du masque chirurgical n'est utile que lors de situations sanitaires précises (situation de soin, contacts rapprochés/prolongés avec un sujet fragile/personne malade). Les conditions d'utilisation strictes, garantes de son efficacité sont déjà difficiles à tenir en milieu de soin.

La mesure du port du masque ne répond pas aux critères caractérisant une décision de Santé Publique qui sont : Mesure réaliste, bénéfice démontré et dépassant les effets collatéraux, prise en compte de l'impact macroéconomique sur le budget santé de l'état.

Cette mesure appliquée à l'école, outre qu'elle soit maltraitante et aucunement fondée sur des arguments scientifiques, constitue aussi un message anti social envoyé aux plus jeunes, leur apprenant qu'autrui représente un danger potentiel, et que les contacts humains normaux sont à éviter. Ceci est une violence psychologique inacceptable faite aux enfants

D'après de nombreux experts, le port du masque chez les enfants est délétère pour son développement psycho affectif, psycho social mais aussi physique, pour son apprentissage... Le port du masque chez les enfants entraine ainsi :

- Détresse et phobies, perturbations psychologiques
- Perturbation du développement cognitif, troubles de la concentration, de l'attention, dans l'acquisition des apprentissages
- Affaiblissement du système immunitaire
- Réduction de l'oxygénation du cerveau et du corps dans son ensemble
- Développement de maladies dermatologiques, ORL..

Vulnérabilité accrue par risque majeur d'auto contamination avec mésusage évident du masque

Cette obligation de port du masque sur nos enfants constitue :

Une maltraitance, au regard de notre définition et de celle de l'OMS qui stipule que « la maltraitance de l'enfant s'entend de toutes les formes de mauvais traitements physiques et/ou affectifs, de sévices sexuels, de négligence ou de traitement négligent, ou d'exploitation commerciale ou autre, entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir .»

Rappelant également que la Convention Internationale aux Droits de l'Enfant a été adoptée à l'assemblée générale des Nations Unies le 20 Novembre 1989 et signée par la France le 26 janvier 1990.

Le Parlement en a ainsi autorisé la ratification le 7 Aout 1990. Conformément à l'article 49 de la Constitution, celle-ci est entrée en application en France le 6 septembre 1990.

L'article 37 de la Convention Internationale aux Droits de l'enfant dispose que :

« Les Etats parties veillent à ce que nul enfant ne soit soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants »...

Nous rappelons que la prise de décision en médecine et en santé publique découle de l'étude du rapport entre les bénéfices attendus et les risques encourus ; le principe de précaution prévaut.

Nous refusons, légitimés par l'exercice de notre autorité parentale, que nos enfants soient soumis à l'obligation du port du masque dans les établissements scolaires comme ailleurs.

Nous refusons, légitimés par l'exercice de notre autorité parentale, que nos enfants soient pris en otages par les incohérences d'une doctrine sanitaire, dénuée de toute justification et dont la validité ne résiste pas à l'étude rigoureuse du contexte épidémiologique actuel et des recommandations de l'OMS.

Nous demandons une véritable démocratie sanitaire basée sur un processus de collégialité associant une expertise scientifique pointue et un bon sens pratique issu de l'expérience de terrain.